

DES FOURMIS



ÉCHOS DES ÉTABLISSEMENTS
CHIC, IRECOV, la Boisnière,
Bléré, Luynes, CHU

12H
FAUSSE BONNE IDÉE P. 5

●
**CONSEIL MÉDICAL
FORMATION PLÉNIÈRE** P. 6

●
LOI RIST P. 7

●
**RECLASSEMENT DES
CATÉGORIES B** P. 8

●
**AKESS
POURRISSMENT** P. 9

●
**RÉINTÉGRATION DES
SUSPENDU·ES** P. 10

●
BATAILLE RETRAITES P. 11

**SUD SANTÉ SOCIAUX 37
INDRE ET LOIRE**

CHU de Tours 02 47 47 37 62

Portable Privé 06 17 63 57 32

Portable Public 06 15 08 62 22

sudsantesociaux37@gmail.com

www.sudsantesociaux37.org

[@sudsantesociaux37](https://www.facebook.com/sudsantesociaux37)

[@sudsantesociaux37](https://www.instagram.com/sudsantesociaux37)



Nous Condamnons la laideur Macronale

Les Français-es reviennent à la mode, et pas

uniquement à l'occasion d'une fashion-week.

À travers le monde, nous sommes salué-es par nos frères et sœurs de toutes origines pour nos propensions à défendre nos droits avec nos défilés tendances et la remise au goût du jour d'expressions vintage.

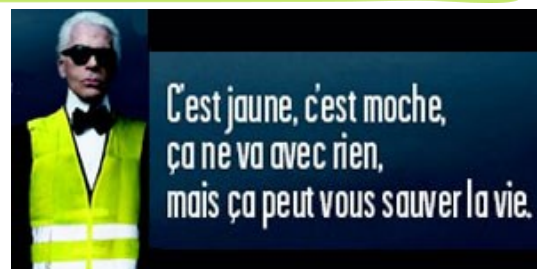
Aux États-Unis, des yankees s'émerveillent et nous prennent en modèle. Iels s'encouragent « ah si nous aussi on pouvait se battre pour nos droits comme les français-es » (oui les américain-es en contact avec SUD utilisent aussi le point médian...)

Le 1^{er} mai, des représentant-es de moult pays se joignirent aux cortèges de manifestant-es venu-es par millions rappeler que le monde ne peut tourner sans les travailleuses et les travailleurs. Et qu'en conséquence il doit tourner selon elleux, selon leurs désirs, selon leurs règles.

De magnifiques défilés, joyeux, colorés, énergiques, étincelants, ont réchauffé les cœurs (y compris ceux cachés derrière de lourds boucliers). Ils ont renversé les habitudes, redonné de l'ardeur, alors que la morosité semblait s'abattre sur nombre d'épaules après des années sans rien de réjouissant à se mettre sous la dent.

Contre le retour en grâce de la combativité à la française, le passé-de-mode s'organise. C'est toute la filière du prêt-à-manipuler qui fait son baroud d'honneur. Une campagne de dénigrement chargée de mensonges est allée bon train, pour faire passer contre 90% des fashionistas une régression profonde du style de vie à la française. « 1200€ par mois minimum pour accéder au stupre et au luxe ». Evidemment que la promesse ne pouvait cacher qu'une contrefaçon.

Même chose concernant celles faites



spécifiquement aux femmes. Jusqu'à quel point les a-t-on pensées idiotes pour s'imaginer que leur marketing pourraient marcher sur elles ?

Maintenant le plan de com' s'effondre, les coutures bien trop visibles cèdent, le monde entier hue et dénonce un scandale voire un crime. Que reste-t-il ? Faire diversion, tenter de passer à autre chose ? Revenir aux obsessions des faibles en humanité. S'en prendre aux autres, aux étranger-es, tenter de s'en sortir en accusant à côté pour pouvoir continuer la même entreprise de laideur, consommatrice et destructrice, sans sens ni avenir.

Maintenant la question qui obsède certain-es au point qu'iels en deviennent incapables de poser une autre question : « est-ce que SUD condamne la laideur ? »

Bien sûr que SUD condamne la laideur, la laideur macronale. L'ancienne mode, celle qu'on nous impose depuis 40 ans. La mode qui ment, la mode qui passe en force, la mode qui nous impose le court terme alors qu'on aimerait une garde robe qui puisse tenir des siècles.

Il y a la bonne mode et la mauvaise mode comme disaient les poètes. Celle qui émancipe car on est bien dans nos baskets. Et celle qui blesse et détruit car elle ne correspond qu'à une infime minorité ayant les moyens de se l'offrir sur le dos des autres.

La lutte sociale revient à la mode, la bonne.

**QU'ON SOIT CROP TOP OU T-SHIRT DÉLAVÉ,
BLACK-BLOC OU VENTES-PRIVÉES
ON NE LÂCHE RIEN !!!
UNISSONS-NOUS. SEUL·ES ON NE PEUT RIEN,
ENSEMBLE ON PEUT TOUT !!!**

LDG : LEVIER D'ATTRACTIVITÉ AU CHIC ?

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) formalisent la politique en matière de ressources humaines d'un établissement (avancement, formation, attractivité, promotion professionnelle, etc...).

Les LDG du CHIC vantent des évolutions de carrière et des formations permettant d'évoluer, mais sans que les agent-es n'en voient la couleur.

En effet, nous constatons plusieurs problématiques :

- ✗ Certains postes demanderaient à être requalifiés par rapport aux évolutions des missions. On retrouve par exemple de nombreuses administratives ou techniques de catégorie C qui subissent des glissements de tâches, glissements qui ne sont pas en accord avec leurs fonctions.
- ✗ D'autres agent-es ont suivi des formations diplômantes, sans pour autant constater de revalorisation de leur poste.
- ✗ D'autres encore souhaiteraient évoluer vers d'autres professions. Or cela semble impossible, celles-ci se voyant opposer des refus systématiques.

Toutes ces incohérences génèrent une lenteur, voire des blocages dans l'évolution des carrières et des mobilités professionnelles. La direction du CHIC ne facilite pas ces évolutions, car elle tarde régulièrement à organiser des concours. Les situations individuelles mettent donc souvent du temps à s'améliorer.

POUR TENTER DE REMÉDIER À CELA, SUD A DEMANDÉ LA RÉVISION DES LDG, CAR CE QUI EST PROPOSÉ ET PUBLIÉ N'EST PAS APPLIQUÉ.

La direction présente dans ses LDG des « progressions individuelles », un « encouragement au développement continu des compétences » et « une gestion de la mobilité », à des agent-es qui en viennent à quémander des formations à leur cadre, alors qu'elles devraient leur être accordées de plein droit !

SUD REVENDIQUE « À TRAVAIL ÉGAL SALAIRE ÉGAL ». LA SECTION SUD DU CHIC REVENDIQUE UNE REVALORISATION DES POSTES DE CATÉGORIE C SUR DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET UNE ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DE FORMATION POUR SE METTRE EN ACCORD AVEC LA RÉALITÉ DE CES LDG.

A L'IRECOV, TOUT EST CALME. TROP !

La rumeur.... C'est cette petite musique nauséabonde qui ronronne depuis des mois à l'IRECOV. Elle accuse sans relâche les salarié-es. Cet acharnement prétend qu'ils sont agressif-ives, réticent-es au changement, à l'origine des difficultés rencontrées.

RESPONSABLES DE TOUS LES MAUX

Pour résumer l'entreprise de dénigrement, les salarié-es seraient donc responsables à iels toustes-seules :

- ✗ du départ de la directrice qui affirme elle-même dans son courrier qu'une « chasse aux sorcières où la peur et l'ostracisme plane ».
- ✗ du départ du directeur adjoint à qui les délégué-es du personnel n'ont simplement qu'opposé l'application d'un règlement de fonctionnement du CSE.
- ✗ de l'exfiltration des salarié-es détaché-es par Enfance et Pluriel car ils seraient mis en danger, à l'origine aussi selon l'administrateur du GCMS PEP37 – Enfance et pluriel qui affirme qu'il « ne tolère en aucun cas ces méthodes d'intimidations, de sidération et de non-respect mutuel »,
- ✗ d'une problématique systémique mettant à mal les directions successives les poussant parfois au suicide selon le vice-président des PEP37.

PARAIT, QU'IL PARAIT QU'IL PARAIT... LES SALARIÉ-ES ONT TOUJOURS BON DOS POUR NIER SA PROPRE LÂCHETÉ !

POURQUOI SONT-ILS AUSSI MÉCHANT-ES ?

Car aujourd'hui tout est calme, l'IRECOV fonctionne ! Les salarié-es n'ont jamais cessé le travail. L'accueil des enfants se fait quotidiennement, les projets se poursuivent et ce, malgré les rumeurs, malgré l'absence de direction depuis janvier, malgré l'absence de comptable et d'un poste RH depuis la décision d'Enfance et pluriel de se retirer du GCMS



en avril, malgré le manque d'informations et de communication avec l'employeur qui annule les rencontres avec les IRP. Malgré les alertes des représentant-es du personnel, malgré les revendications syndicales,

malgré l'absence d'informations aux familles, malgré la démission du conseil d'administration des PEP37 hormis son président.

LES SALARIÉ-ES DE L'IRECOV, AVEC LEURS REPRÉSENTANT-ES ET DÉLÉGUÉ-ES SYNDICALES SONT BIEN CONSCIENT-ES QUE LA POLITIQUE SOCIALE NÉCESSITE UNE RESTRUCTURATION DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL. EN REVANCHE IELS REVENDIQUENT QUE CELA SE FASSE AU BÉNÉFICE DES CONDITIONS DE TRAVAIL, ET PAR LÀ MÊME AU BÉNÉFICE DE LA QUALITÉ DU SOIN APPORTÉ AUX ENFANTS ET À LEUR FAMILLE.

LA PSYCHIATRIE DU CHIC PREND L'EAU, LES SOIGNANT-ES MONTENT DANS LES CANOTS

Mais où vont les soignant-es ? Certainement voir si l'herbe est plus verte ailleurs.

Depuis 2022, la psychiatrie du CHIC fait face à un turnover important. Le personnel de psy fait le choix de quitter le service pour se tourner vers le libéral ou changer d'établissement ou de service.

La suite nous la connaissons. Il va falloir écoper, mais avec quoi ? Ou plutôt avec qui ? Il n'y a plus assez de petites mains pour maintenir le bateau à flot.

Doit-on s'attendre à des obligations de service demandant aux agent-es de mettre fin à des temps partiel (80%) ou bien à des suppressions, voire des diminutions du temps de formation, à du passage en 12 heures ?

Beaucoup de questions malheureusement sans réponses. Doit-on s'attendre à de nouveaux départs de soignant-es ?

LE SYNDICAT SUD DU CHIC TIRE LE SIGNAL D'ALARME ET EST TRÈS INQUIET DE CETTE SITUATION



BLÉRÉ, LA DIRECTION FAIT SA TAMBUILLE !!!

Il est de coutume qu'une direction souhaite faire des économies, d'argent et de personnel. Alors, la direction de l'EHPAD de Bléré souhaite faire les deux, bien évidemment ! Alors HOP, d'une pierre deux coups : suppression de l'IDE de nuit et passage en 12 heures !!!

Mais c'était sans compter sur la colère des personnels. Car trop, c'est trop !!!

RAREMENT, RÉUNION SYNDICALE N'AURA EU AUTANT DE SUCCÈS. MAIS NOUS SOMMES SURTOUT RESTÉ-ES ÉBAUBI-ES DEVANT L'ACCUMULATION DES MANQUEMENTS DE CETTE DIRECTION.

Non-respect de la législation du temps de travail avec :

- ✘ des plannings prévisionnels fournis en retard, il paraît que c'est à cause des weekends et des fériés,
- ✘ restriction des droits pour l'octroi des jours de hors saison, on impose la manière de poser les CA pour générer ces jours de congés supplémentaires,
- ✘ Non-respect de la gestion des congés reportés, on diminue le délai pour les obtenir.

SABOTER LE NAVIRE AVEC LES 12H

Mais la cerise sur le gâteau, c'est la volonté de mettre en place les 12 h, en obligeant les collègues à prendre une pause décomptée du temps de travail. La loi dit, tout agent-e doit bénéficier d'un repos de 12 heures consécutifs entre deux journées de travail. Voyons voir 12h + 12h + 20 minutes de pause + 10 minutes d'habillage/déshabillage, pour la direction ça dépend. Pour nous, c'est sûr, ça

dépasse !!!

Deuxième cerise, les rappels à domicile. Bien oui, quand on a tellement dégradé les conditions de travail, le personnel exténué est en arrêt. Alors comment faire pour avoir le numéro de téléphone des collègues ? On dit que c'est pour le plan blanc. La bonne astuce !!! Illégal mais astucieux parce que malheureusement, ça marche.

Encore une griotte. Les congés d'été, la direction de Bléré devrait recruter 2 CDD pour remplacer l'ensemble des collègues qui veulent partir en vacances. Minimaliste, non juste insuffisant !!! Si bien que certaines collègues vont devoir partir en vacances dans l'autre hémisphère pour avoir des vacances d'été. Car à la Toussaint à Bléré on est loin des 26°C.



LA PAYE C'EST POUR QUAND ?

La chantilly qui va avec les cerises : Le retard de paiements des salaires !!! Pas une mais deux fois depuis le début de l'année que la direction ne paie pas son personnel en temps voulu. Tout cela, sans se soucier de savoir si ces retards avaient une

quelconque incidence sur les finances des collègues.

DEVANT CE DÉSASTRE CULINAIRE, NOUS ACCOMPAGNONS LES COLLÈGUES DANS LA RECONQUÊTE DE LEURS DROITS. NOUS DEMANDONS À LA DIRECTION DE REVOIR SA RECETTE OU PLUTÔT SA COPIE EN STOPPANT LES RAPPELS À DOMICILE POUR RESPECTER LE TEMPS DE REPOS DES COLLÈGUES, EN RESPECTANT LES RÈGLES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET EN ARRÊTANT LE PROJET DE MISE EN PLACE DES 12 HEURES. HÉ, OUI À SUD, ON LUTTE AUSSI CONTRE LA MALBOUFFE !!!!

À LUYNES, LA DIRECTION FAIT LA SOURDE OREILLE

Au CH de Luynes, on travaille en sous-effectifs quasi continus depuis des mois. Cela concerne principalement les services d'EHPAD. La situation s'aggrave de mois en mois, de jour en jour... La direction se retranche derrière la pénurie nationale de professionnel·les, les difficultés de recrutement, le coût des intérimaires, le déficit de l'établissement, etc...

MANQUE DE PERSONNEL À TOUS LES ÉTAGES

Nous interpellons la direction ainsi que les tutelles, sans répit pour que cesse cette situation inacceptable. A plusieurs reprises, les membres du CHSCT ont déclaré des droits d'alerte en dénonçant les dangers graves et imminents. La direction conteste et répond qu'elle recrute.

Sur le terrain, les équipes prennent en soins les résident·es avec un effectif de moins 1, moins 2, voire moins 3 agent·es sur 24 heures.

Actuellement, l'unité d'hébergement renforcée et Alzheimer est dépourvue de sophrologue et d'ergothérapeute, qualifications essentielles à la prise en soins des résident·es de ce service.

Les IDE sont parfois absentes sur une position du soir pour les services d'EHPAD. Le service restauration, les admissions sont aussi concernés.

DÉPARTS PRÉVISIBLES NON-PRÉVUS

Des agent·es ont pris leur retraite, une disponibilité, sont en arrêts maladie, ont muté, ont démissionné, et ne sont pas remplacés. Ces départs sont anticipables mais non-prévus.

La direction annonce 35 personnels recrutés, mais ne donne pas d'information sur le nombre de personnel sortant...

LA DIRECTION A-T-ELLE UNE MÉCONNAISSANCE DU TRAVAIL EFFECTUÉ ? SOUFFRE-T-ELLE D'UN MANQUE D'ANTICIPATION ? FAIT-ELLE PREUVE DE MÉPRIS ?

Questionnant la direction sur les motifs de départ des personnels, il s'agit toujours de projets personnels. Nous ne sommes pas dupes. La dégradation de nos conditions de travail, les auto-remplacements, les difficultés pour poser nos CA, le stress+++ , les charges de travail physique et mentale, les grilles indiciaires au rabais sont les causes premières de ces départs. Questionnant la direction sur les demandes de remplacement, au pire, par des agent·es intérimaires, celle-ci nous répond que cela a un coût.

NOTRE TRAVAIL PRODUIT DE LA RICHESSE.

Comment peut-on parler de coût quand la santé mentale et physique des agent·es est en péril ? La souffrance au travail, l'épuisement professionnel, le burn-out, les Risques Psycho-

Sociaux (RPS), les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), la dégradation de la qualité de vie au travail... sont le quotidien des agent·es.

Lors de nos interpellations, la direction nous explique que l'effectif requis pour chaque service d'EHPAD est respecté. Elle confond l'effectif minimum requis et celui présent effectivement dans les services !

LA DIRECTION REGARDE TROP LA TÉLÉ

La direction évoque l'expérience de « vis ma vie » : chaque agent·e échange son métier pendant une journée, par exemple, pour comprendre ce que vit chacun.

Toutes sont impatientes d'accueillir la direction dans leur service. Elles pourront alors leur expliquer et surtout leur montrer comment elles doivent se passer de ce dont elles ont besoin, en sous-effectif, pour travailler en sécurité et comment s'occuper des résident·es dignement en respectant leur rythme de vie !

Pour les agent·es, être à la place de la direction pendant une journée permettra de décrocher le téléphone pour contraindre les tutelles financeuses à reconnaître que les soins auprès des personnes âgées ne se calculent pas en euros mais en temps relationnel, en accompagnement pour les actes de la vie quotidienne, en activités récréatives, thérapeutiques en respectant leur rythme de vie avec humanité.



NE POSONS PLUS LA QUESTION. AFFIRMONS QUE LES DIRECTIONS, LES ARS, LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX, LES MINISTÈRES DE LA SANTÉ, LES GOUVERNEMENTS SABOTENT LES EHPAD, NOS MÉTIERS, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NOS SERVICES PUBLICS.

Dans ce contexte infâme, la direction, acculée, décide d'attaquer SUD. Elle a assigné à comparaître devant le Tribunal Judiciaire, le 2 mai 2023, des membres du CHSCT. Elle conteste l'existence même du CHSCT du 12 décembre 2023, ainsi que la demande d'une expertise demandée et votée unanimement lors de cette instance. La Juge rendra sa décision le 6 juin 2023. Comment retarder le constat, l'expertise et les recommandations pour améliorer le fonctionnement du CH de Luynes ?

A quand les actions concrètes de la direction concernant cette situation inacceptable subie par les agent·es ? Qu'elle mette son énergie et l'argent de l'établissement dans l'amélioration de la situation, plutôt que dans la répression anti-syndicale. Nous sommes scandalisées par cette situation qui perdure, et par tant de mépris qui l'accompagne.

**ENSEMBLE, CONTINUONS DE LUTTER !
TOUSTES ENSEMBLES, ON EST PLUS FORT·ES !!!**

LA BOISNIÈRE EN FOLIE



Venez visiter la Boisnière ! La moitié des salarié-es de l'IME sont des intérimaires ! Pour SUD, c'est un symptôme d'un établissement en souffrance, voire de tout un secteur.

Les collègues sont en burn-out. Et ça touche aussi les cheffes de service prises à leur propre jeu.

LE CSE, ÉPAULÉ PAR LEURS DÉLÉGUÉES SYNDICALES, A DÉCIDÉ DE VOTER POUR UNE ENQUÊTE SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX PAR UN CABINET EXTÉRIEUR.

Cette décision est prise au vu de situations catastrophiques. SUD s'alarme d'états psychologiques qui affectent de façon néfaste la vie et le quotidien des nombreux-ses collègues. Cela empêche de travailler et impacte les vies privées.

MAIS LA DIRECTION REFUSE

La directrice générale décide d'un recours en justice pour invalider cette décision. Elle aurait préféré une enquête en interne.

Elle nous précise que si nous choisissons un cabinet extérieur, elle ne sera pas en mesure de suivre les axes de travail proposés. Belle volonté d'améliorer les conditions de travail !

Ce n'est pas la seule direction qui dénie la réalité et préfère s'en prendre à SUD que s'en prendre aux problèmes de fond. Voir l'article sur le CH de Luynes.

C'EST AINSI QUE LE MAL-ÊTRE ET LA SOUFFRANCE DES COLLÈGUES SONT PRIS EN CONSIDÉRATION.



NOUVEAU MANAGEMENT : L'INTIMIDATION AU CHRU ?

Depuis plusieurs mois, nous recevons des appels récurrents pour nous poser la même question : « est-ce que je peux être convoqué-e dans le bureau de mon encadrement, là sur le champ, et sans savoir pourquoi ? »

NON, CE N'EST PAS POSSIBLE

Tout encadrement peut demander à s'entretenir avec les agent-es, dans la bienveillance, le respect et l'apaisement tant mérité par les fournis besogneuses.

MAIS POUR TOUT ENTRETIEN DE RECADRAGE HIÉRARCHIQUE, ALORS IL FAUT ARRÊTER AVEC CES PRATIQUES D'ENTRETIENS SANS CONVOCATION.

Car malheureusement, il s'avère que c'est régulièrement pour de mauvaises raisons, et qu'il s'agit là d'entretiens d'intimidation ! Parfois même en présence de l'encadrement supérieur, voire avec la direction !

Pourquoi ces entretiens ? Parce que des agent-es ont osé dire leur ressenti, dénoncé leurs conditions de travail, exprimé leur mécontentement pour leurs congés refusés, décalés ou en attente. Et même, juste pour désaccord avec des réorganisations au sein du service.

ALORS NON ! NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !

Depuis quand ne pas être en accord est un délit

repréhensible, tant que nous effectuons notre travail ?

Depuis quand doit-on subir de l'intimidation, juste parce que nous exprimons notre opinion sans insultes ni violences ?

Depuis quand doit-on subir des pressions, juste parce que nous voulons faire respecter nos droits ?

NOUS N'AVONS PAS QUE DES DEVOIRS, MAIS AUSSI DES DROITS !

Si nous nous faisons convoquer au débotté, sans connaître le motif, sans être préparé, et encore plus quand on se doute que c'est pour nous passer une soufflante, nous avons le droit de connaître le motif, de se faire accompagner (par SUD, ou une tiers) en prévenant l'encadrement, ou de refuser ou reporter cet entretien.

SUD SANTÉ SOCIAUX PEUT, À VOTRE DEMANDE, VOUS ACCOMPAGNER POUR CE GENRE DE CONVOCATION, ET REVENDIQUER LE DROIT DE DONNER SES OPINIONS, SANS PRESSIONS NI INTIMIDATIONS !



CONSEIL MÉDICAL FORMATION PLÉNIÈRE (EX COMMISSION DE RÉFORME)

Le conseil médical formation plénière (CMFP) est une instance médicale et paritaire qui intervient pour formuler des avis notamment sur les maladies en lien avec les risques professionnels.

650 000 ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR AN,
DONT 14 MORTELS PAR SEMAINE



IL EST COMPOSÉ DE :

- × Deux médecins agréés. La présidence est assurée par l'un.e des 2 médecins
- × Deux représentant-es de l'administration
- × Deux représentant-es du personnel désignés par les deux Organisations Syndicales

Le quorum est de 4 dont au moins deux médecins et un.e représentant.e du personnel.

LES DOMAINES DE COMPÉTENCE N'ONT PAS CHANGÉ:

Le conseil médical formation plénière doit être saisi pour avis préalable sur :

- × L'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie lorsqu'un fait commis par le fonctionnaire ou une circonstance étrangère au service ne permet pas à l'administration d'établir elle-même le lien entre le service et la maladie et l'accident, ou lorsqu'elle envisage de rendre une décision défavorable.
- × La détermination du taux d'incapacité permanente partiel (IPP) suite à maladie professionnelle reconnue
- × L'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) en cas d'invalidité résultant d'un accident de service ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 1%
- × L'aptitude aux fonctions à la fin de tout type de droit à congé maladie (maladie ordinaire, congé de longue maladie, de longue durée, Congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service)
- × La mise à la retraite pour invalidité
- × L'attribution d'une rente à un fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude physique

Dès que vous êtes informé.e de la date de passage de votre dossier en CMFP, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentant-es syndicaux-ales, pour qu'ils puissent prendre connaissance de votre dossier en amont de l'instance.

PLUS NOUS CONNAISSONS VOTRE DOSSIER MIEUX NOUS LE DÉFENDRONS.

De façon générale, nous vous conseillons de nous contacter en cas d'arrêt de travail (Maladie ordinaire, accident du travail, maladie professionnelle...) pour vous conseiller au mieux, avant la fin de droit.

NOS REPRÉSENTANT-ES SUD SANTÉ SOCIAUX AUX CMFP DANS CHAQUE GRADE :

- × CMFP n°2 Anita Garnier et Damien Seguin
- × CMFP n°4 Mario Bulian, Fabrice Campagné et Ludivine Pichot
- × CMFP n°5 Marie Laure Cognard, Sandra Merlet et Joël Turpin
- × CMFP n°7 Affif Benharat et Anthony Poujol
- × CMFP n°8 Stéphanie Silnique
- × CMFP n°9 Michèle Germain et Céline Parcé



EN SIÉGEANT DANS CETTE INSTANCE, SUD SANTÉ SOCIAUX, Y DÉFENDRA TOUJOURS LES COLLÈGUES POUR LA RECONNAISSANCE DES ACCIDENTS IMPUTABLES AU SERVICE, LA RECONNAISSANCE DES INCAPACITÉS, ET NOUS FAISONS UN SUIVI SUR LA DURÉE !

LOI RIST : VERS LA FIN D'UN SERVICE PUBLIC DE SANTÉ ?

En avril 2021 a été votée la dite « loi Rist ». Cette loi est entrée en vigueur en avril 2023. Cette loi a pour sous-titre : « améliorer le système de santé par la confiance et la simplification ».

Donc 2 ans ! 2 ans pour se préparer, 2 ans pour mettre en œuvre.

Cette loi traite plusieurs sujets, comme par exemple l'ajout de compétences médicales, sur les professions d'IPA et des sages-femmes. Sur ces points, SUD tire la sonnette d'alarme sur ces transferts de compétences, de responsabilités. Et le salaire suit-il? Nous en avons déjà parlé dans des Echos des Fourmis antérieurs.

PLAFONNEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DE L'INTÉRIM MÉDICAL

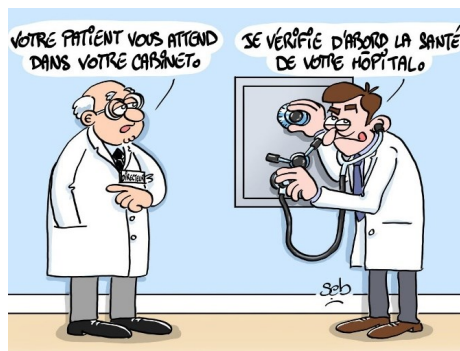
Dans cette édition, nous allons nous focaliser sur le plafonnement de la rémunération des médecins intérimaires. Celle-ci ne peut plus dépasser 1390€ pour 24h de garde dans le public.

SUD SANTÉ SOCIAUX NE PEUT ÊTRE QUÉ SATISFAIT DE CE PLAFONNEMENT DES RÉMUNÉRATIONS DE CE SYSTÈME. CERTAINS MÉDECINS MERCENAIRES EN PROFITAIENT LARGEMENT, AU DÉTRIMENT DES FINANCES PUBLIQUES, DU SUIVI DES PATIENT-ES ET PARFOIS, DE LA QUALITÉ DES SOINS.

Mais il existe des parades pour les responsables des établissements publics. Par exemple par le biais de contrats courts, bien mieux rémunérés que ce plafonnement pour 24h de travail !

UNE LOI CONTRE UN SYSTÈME ?

Mais telle quelle, cette loi est délétère. Elle ne concerne l'intérim médical que pour le service public ! Elle ne concerne absolument pas le secteur privé !



CONSÉQUENCE, CES MÉDECINS MERCENAIRES DÉLAISSENT LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AU PROFIT DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS. TOUT ÇA PAR APPÂT DU GAIN !

Là, on peut constater l'intérêt de ces médecins pour les deniers publics plutôt que pour la santé publique !

On est frappé par le manque de préparation et d'anticipation de l'entrée en vigueur de cette loi. Rien, ou pas grand-chose n'a été fait pour éviter que l'évident ne se produise.

Maintenir une concurrence déloyale, des règles du jeu faussées entre le public et le privé, voilà la stratégie du gouvernement. Et tout cela financé par la sécurité sociale.

UN SYSTÈME DE SOIN 100% PUBLIC, 100% SÉCU

Ce n'est pas la première fois que le pouvoir politique montre sa soumission aux lobbys de la médecine libérale. Il y a une longue histoire d'opposition des organisations de médecins à la logique de la sécurité sociale, afin de garder une position sociale de notables en France.

POUR SUD, UN-E PROFESSIONNEL-LE DONT LES REVENUS SONT ASSURÉS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE NE DOIT PAS POUVOIR ÊTRE LIBÉRAL OU BÉNÉFICIER DES AVANTAGES DU PRIVÉ LUCRATIF. C'EST UNE ABERRATION, UNE CONCURRENCE DÉLOYALE QUI MINE LE SECTEUR PUBLIC ET DONC L'ENSEMBLE DE NOTRE SYSTÈME.

Il ne faut pas transiger avec les médecins mercenaires. Il faut garantir un cadre homogène cohérent, qui ne laisse aucune place aux bénéfices individuels face à l'intérêt général.

LES CONSÉQUENCES DE CETTE LOI ET CELLES D'AVANT

Par manque d'anticipations et d'améliorations des conditions de travail, et faute de personnels, des lits ferment et des services ferment. Cela a pour effet direct la diminution de l'offre de soins et surtout l'accès aux soins dans le public, surtout pour les plus précaires.

Au CHU de Tours, cela se traduit par des suppressions de plages horaires pour les blocs opératoires, la fermeture temporaire (parfois le temporaire est bien long) de lits USC neurochirurgie, de lits d'ORL, de lit de pneumologie, de lit d'UHCD...

Les autres établissements du département ne sont pas épargnés non plus, et nous allons vers de possibles fermetures temporaires des urgences de Chinon, Amboise ou Loches, et de la maternité de

Chinon dès cet été !

SUD Santé Sociaux dénonce les différentes politiques menées depuis plus de 30 ans, qui n'ont fait que détruire à petit feu le système de santé public !

NOUS DEMANDONS DES VRAIES RÉFORMES DE PROGRÈS (ET NON PAS DE RECUIL OU DE DESTRUCTION) PAR LA HAUSSE DES SALAIRES, PARTICULIÈREMENT POUR LES PLUS BAS. MAIS SURTOUT DES MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL PAR L'EMBAUCHE DE PERSONNEL NON-MÉDICAL ET MÉDICAL, PAR LA RÉOUVERTURE ET L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE LITS D'HOSPITALISATION AFIN D'ASSURER POUR TOUSTES L'ACCÈS AUX SOINS DANS DES CONDITIONS DIGNES. MAIS AUSSI, UN SYSTÈME, POUR LA SANTÉ, LE SOCIAL ET LE MÉDICO-SOCIAL, UNIQUEMENT PUBLIC !

RECLASSEMENT CATÉGORIE B : LES MAGICIENS OSENT !

Reclassement des AS-AP, nous aurions pu nous réjouir à l'idée d'être enfin, un peu plus reconnu-es.

Après la mise en place du décret n°2022-1207 du 31 août 2022, nous pouvions avoir un espoir pour une belle avancée au terme de nos carrières.

Et bien NON ! Après 2 ans dans les tuyaux gouvernementaux, ce changement n'est pas satisfaisant. En effet, les retours après ces quelques mois, sont plutôt négatifs et décevants.

ABRACADABRA

Les reclassements successifs ont eu pour effet de faire reculer dans leur carrière les collègues déjà en poste. Le passage en catégorie B de 2021 est particulièrement en cause.

EN EFFET, SI DANS L'ABSOLU LES GRILLES SONT EN 2023 MEILLEURES QU'EN 2020 POUR LES AS-AP, LE RECLASSEMENT S'EST FAIT SANS TENIR COMPTE DES CARRIÈRES DÉJÀ COMMENCÉES.

Les collègues qui commencent aujourd'hui profiteront intégralement des améliorations. Mais pour les collègues en cours de carrière, c'est la douche froide.

LA CARRIÈRE DES AS-AP, C'EST COMME MONTER UN ESCALATOR À CONTRE-SENS : C'EST LONG, TU EN CHIES, ET TU RISQUES DE REDESCENDRE PLUS VITE QUE TU N'ES MONTÉ-E !

Les échelons sont redescendus. Et par la même occasion, l'ancienneté aussi ! Des reclassements justes prendraient effet avec l'ancienneté totale pour être équitables.

Si nous tentons de regarder et d'essayer de comprendre nos fiches de salaire, nous sommes abasourdis par cette énorme supercherie. Bonjour médiocre rétrogradation !! Adieu à nos chères années de travail, à notre fidélité, à notre ancienneté. Il y a de quoi être déçu du résultat.

ATTRACTIF ?!

Pour certain-es d'entre nous, c'est plus de 10 années d'évolution de carrière de perdues. C'est injuste et inacceptable !

A ce rythme là, nous ne sommes pas prêts d'atteindre le pays serein et calme de la retraite. Le graal du dernier échelon étant devenu inaccessible.

SUD REVENDIQUE DES SALAIRES À LA HAUTEUR DE L'IMPORTANCE DE NOS MÉTIERS, AVEC DES CARRIÈRES LINÉAIRES.

LES 12 HEURES : LA FAUSSE BONNE IDÉE !

Sous prétexte « d'améliorer » nos conditions de travail, et soi-disant pour une meilleure qualité de vie, les directions veulent multiplier les organisations en 12h.

La mise en place des 12h n'a qu'un seul objectif : compenser les absences non remplacées, les sous-effectifs, et supprimer des postes pour mieux « servir » la politique de restriction budgétaire.

Dans les tuyaux, sont concernés de nombreux services et établissements du département, EHPAD, les services de médecine, de réanimations, mais aussi les blocs, les urgences.

Deux prétextes principaux : continuité des soins, et manque d'effectifs ! Et oui, iels disent qu'iels n'arrivent pas à recruter !



EFFETS INDÉSIRABLES

Les conséquences, identifiées, du travail en 12h sur les agent-e-es peuvent entraîner des risques :

- ✗ d'accident de travail,
- ✗ d'erreur de préparation et d'administration de traitements,
- ✗ de perte de vigilance,
- ✗ d'épuisement physique et mental,
- ✗ l'auto-remplacement généralisé.

MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE

L'obligation et le passage en force du travail en 12h n'est autre qu'une « maltraitance institutionnelle » qui vise à se généraliser dans de nombreux établissements.

SUD SANTÉ SOCIAUX EST CONTRE LA MISE EN PLACE DES 12H, QUI EST DÉLÉTÈRE POUR LA SANTÉ DES AGENT-E-ES ET L'ACCUEIL DES PATIENT-ES ET RÉSIDENT-ES.

SUD DEMANDE LES EFFECTIFS NÉCESSAIRES POUR LES ÉQUIPES DE JOUR ET DE NUIT, AINSI QUE DES PLANNINGS PERMETTANT UNE COHÉRENCE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE POUR TOUSTES.

AXESS OU LA STRATÉGIE DU POURRISSMENT

Suite à la dernière CMP CCN66 du 04 mai 2023, force est de constater que le mot Ambition a disparu du vocabulaire de NEXEM et des pouvoirs publics dans nos instances de négociations de la CCN66.

L'ATTITUDE D'AXESS EST DE PLUS EN PLUS CLAIRE

En opposant une fin de non-recevoir systématique à toute demande de négociation dans le périmètre de la convention collective 66/79 et en vidant ce cadre de toute substance, l'organisation patronale souhaite forcer les organisations syndicales de salarié.es à avancer à marche forcée sur la négociation de la convention collective « unique » sur les principes, et la temporalité, fixés par les employeurs.

Nos demandes, même les plus urgentes et les plus évidentes se heurtent à un refus systématique :

- ✘ Obligation de négocier dans la branche après la nouvelle augmentation du SMIC de 2,2% qui fait passer certains indices en infra-SMIC ? Pas de mandat...
- ✘ Revaloriser les assistant.es familiaux.les qui restent à l'indice 295 (70% du smic environ !!!) en début de carrière ? Pas de mandat...
- ✘ Changer les maîtresses de maisons et les surveillants de nuit d'annexe afin de leur reconnaître leur qualification. Pas de mandat...
- ✘ L'obligation légale d'intégration des CHRS dans la convention collective 66 dans les 5 ans validée par AXESS. Pas de mandat...
- ✘ Répondre au manque d'attractivité du secteur en étendant, par exemple, les congés trimestriels au secteur adulte. Toujours pas de mandat !!!



C'EST LÀ UN JEU DANGEREUX AUQUEL SE LIVRE AXESS

Pour contraindre les organisations syndicales à entrer en négociation au plus vite sur un système de classification dont personne ne veut et dont la majorité refuse les principes mêmes, l'organisation patronale est prête à laisser la situation se délabrer.

LE PRONOSTIC VITAL RESTE ENGAGÉ !!!

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce, avec force, ce chantage patronal qui entraîne le sanitaire, le social et le médico-social à leur perte pour pouvoir imposer sa vision technocratique et Macroniste de notre secteur.

**TOUSTES ENSEMBLE EXIGEONS DE MEILLEURS SALAIRES,
IMPOSONS DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL,
REFUSONS L'INDIVIDUALISATION DES SALAIRES ET LE
DÉCLASSEMENT DE NOS MÉTIERS.**

TOTAL SOUTIEN AU CENTRE LGBT

Le lundi 22 mai, le centre LGBT des Tanneurs a subi sa 6ème attaque en 2 mois et demi. Cette fois, c'est une bombe artisanale qui a explosé à l'intérieur des locaux. L'intolérance et la violence liberticide est du côté de l'extrême droite ! Nous devons la combattre !

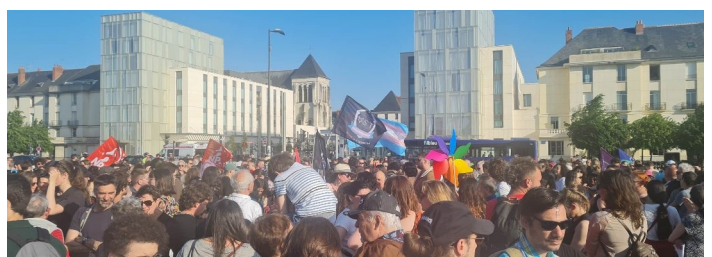
L'extrême-droite est toujours présente, toujours violente. Les agressions et exactions se multiplient. Cela est d'autant plus inquiétant à l'heure où le gouvernement joue au jeu dangereux de discréditer le mouvement social en le renvoyant dos à dos avec les mouvements fascistes.

Il faut d'urgence mettre un terme à cet amalgame. Il faut d'urgence mettre fin à cette rhétorique.

**MACRON NE PEUT PLUS SURFER SUR UNE VALORISATION DE
L'EXTRÊME-DROITE AVEC L'ESPOIR DE SE RETROUVER FACE À
ELLE LORS DU DEUXIÈME TOUR DES PRÉSIDENTIELLES.**

EN LUTTE AVEC LES VICTIMES DE L'EXTRÊME-DROITE

Contre l'intolérance et la violence, 300 personnes se sont rassemblées le vendredi 26 mai à Tours. Nous ne supporterons pas que les attaques continuent. Tout doit être fait pour que les groupes et les individus qui souhaitent imposer leur domination aux autres (LGBT, femmes, étrangè-res ou considéré-es comme tel, prolo, handicapé-es...) soient désarmés et réduits au silence.



**SUD SANTÉ SOCIAUX COMBAT L'EXTRÊME-DROITE ET LES
IDÉOLOGIES ET CONCEPTS QUI LES SOUS-TENDENT. SOUTIEN TOTAL
À TOUSTES CELLES QUI SONT VICTIMES ET S'OPPOSENT À ELLES !**

RÉINTÉGRATION DES PROFESSIONNEL·ES SUSPENDU·ES

Le jeudi 30 mars 2023, la Haute Autorité de Santé (HAS) a appelé à la levée la suspension des non-vacciné·es du COVID.

Depuis les modifications réglementaires de l'été dernier, la fin de l'obligation vaccinale ne pouvait en effet être prononcée qu'après un feu vert de la HAS. Elle acte par ailleurs que la vaccination chez les professionnel·les de notre secteur est très élevée.

Le ministre de la Santé, F. Braun, avait annoncé qu'il suivrait cette annonce. Le décret actant cette décision a été prononcé le 14 Mai 2023.

NOUS SOUTENONS L'ENSEMBLE DES COLLÈGUES QUI ONT SOUFFERT DE CETTE DÉCISION PUNITIVE.

GOUVERNEMENT DE LA PEUR

En 2021, le gouvernement a fait le choix d'imposer à l'ensemble des professionnel·les de la santé et du médico-social la vaccination anti-COVID. Une large majorité a fait le choix de se vacciner. Malgré cela, le gouvernement a usé de son pouvoir coercitif en ordonnant l'exclusion professionnelle pour toutes celles et ceux qui ne consentaient pas à cette obligation.

Ce faisant, il créait un précédent inédit et gravissime en terme de droit du travail, avec des suspensions potentiellement sans fin.

Les secteurs du soin, de l'accompagnement et du social, sont en manque alarmant de professionnel·les pour assurer les prises en charge des usager·es et le fonctionnement des établissements. En pleine crise, le gouvernement a fait le choix de la répression au lieu du dialogue et de la tolérance. C'est à l'image de l'ensemble de son action. La Fédération SUD Santé Sociaux a soutenu et défendu les collègues suspendu·es, qui ont servi de bouc-émissaires pour détourner l'attention d'une gestion gouvernementale catastrophique de la crise sanitaire.

SUD POUR LA VAX ET CONTRE LE PASS

Nous comprenons évidemment que pour certaines associations de victimes du COVID, cette décision fasse débat.

NOUS RÉAFFIRMONS QUE LA VACCINATION CONTRE LE COVID ÉTAIT NÉCESSAIRE, MAIS DEVAIT ÊTRE ACQUISE PAR LE DIALOGUE ET UNE PRISE DE CONTRÔLE PUBLIQUE DES BREVETS ET DE LA CHAÎNE DE PRODUCTION.

Mais en tant qu'organisation syndicale, défenseuse des droits des travailleuses, nous appelons à réfléchir à l'état d'exception sociale et juridique instauré pour l'occasion.

Nous devons maintenant veiller à ce qu'il ne se reproduise jamais, pour aucune autre raison, sous peine que chacune en soit à son tour victime.

Les agent·e·es suspendues ont été exposé·es à la précarité en guise de remerciements, après des années de bons et loyaux services. **463 Jours sans indemnités, 463 jours dans l'ignorance et le mépris !**

TENSIONS MASSIVES, ET RÉELLE PROBLÉMATIQUE ANTI-VAX

Le contexte dans lequel s'est déroulé la suspension des professionnel·les non-vacciné·es n'est pas anodin. Autour de la crise du COVID, nombre de débats et de tensions sont ressortis, à la hauteur du chamboulement sur nos vies et sur la marche du monde.

Parmi ces débats, ceux ayant touché aux thérapeutiques n'ont pas été des moindres. Pour la vaccination, si nous

avons collectivement débattu comme jamais, rappelons que les oppositions ou réticences ne datent pas d'hier.

Nous sommes en premier lieu des êtres de croyances. La pensée scientifique et rationnelle est bien moins partagée que les avis au doigt mouillé que nous nous échangeons, persuadé·es de leur solidité savante.

SUD santé sociaux refuse d'être dans le camps des excommunications face aux croyances erronées. Nous sommes faibles collectivement. Et nous refusons de faire porter la responsabilité sur les individus, quand tant de champs de notre

société poussent à l'ignorance et empêchent le développement de l'esprit critique. Télé-poubelle aux mains de l'extrême-droite climato-septique (entre autre), école étranglée par le manque de moyens, réseaux-sociaux non modérés, médias indépendants attaqués...

A l'heure de réintégrer nos collègues non-vacciné·es, il est triste de voir que les critiques qu'ils subissent se basent entre autres sur des arguments eux-mêmes faux au regard des connaissances scientifiques. Pour seul exemple, l'argument que les non-vacciné·es vont mettre les patient·es en danger, alors même que la diminution de la contagiosité des personnes vaccinées n'est que modérée (de l'ordre de 20% en moyenne, et similaire entre la vaccination et une contamination antérieure¹).

SUD SANTÉ SOCIAUX ACCUEILLE CETTE DÉCISION AVEC ESPOIR QUE LA VIOLENCE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE IMPOSÉE AUX SUSPENDU·ES S'ARRÊTE DÉFINITIVEMENT, MÊME SI RIEN NE POURRA RACHETER LE PRÉJUDICE QU'IELS ONT SUBI. NOUS EXIGEONS QUE LEUR RÉINTÉGRATION SE RÉALISE AVEC LE RESPECT QU'IELS MÉRITENT, SANS PRESSION, NI REPRÉSAILLE.

¹ <https://www.vidal.fr/actualites/30019-etre-immunise-reduit-il-le-risque-de-transmettre-la-covid-19.html>

RÉCIT D'UNE MOBILISATION MASSIVE ET HISTORIQUE SUR LES RETRAITES ! ET CE N'EST PAS FINI !

Cela faisait longtemps que nous n'avions pas connu une telle mobilisation, portée par une unité syndicale complète, massive avec des millions de personnes dans les rues, ancrée durablement sur tout le territoire y compris dans les coins les plus reculés, soutenue par la majorité de la population, multiformes, combinant les manifestations de masse, les grèves reconductibles dans certains secteurs, les casserolades irrévérencieuses et subversives lors des visites des membres du gouvernement ou du président.

Nous en sortons grandi-es et plus fort-es. Même si la loi est pour le moment passée, nous constatons l'absence de sentiment de défaite et la colère est toujours là, profonde. Elle rejaillira tôt ou tard, à la moindre étincelle.

Dans un contexte d'inflation galopante et alors que les profits records des entreprises du CAC 40 sont confisqués au profit d'une minorité de privilégié-es, la population a parfaitement compris qu'il s'agissait de faire reposer sur elles et eux l'ensemble des efforts. Pendant ce temps le patronat est une fois de plus épargné.

Les organisations syndicales se renforcent, les adhésions se multiplient, des sections syndicales se créent. Des liens se sont tissés entre les générations, entre ceux qui manifestaient pour la 1^{ère} fois et les habitué-es, entre les salarié-es et actrices du mouvement social, entre ceux qui revendiquent avec raison des hausses de salaires et de meilleures conditions de travail et ceux qui refusent la destruction du vivant et du climat.

FIN DU MONDE, FIN DU MOIS, MÊME COMBAT !

Les soutiens internationaux sont pléthores, des délégations étrangères étaient présentes à la manifestation parisienne du 1^{er} mai. Les messages de soutien de diverses organisations internationales affluent. Le monde entier nous regarde.

Le gouvernement et Macron sont en difficultés, conscients de la crise sociale, démocratique et politique qui ne passe pas, bien au contraire. Iels ne peuvent plus sortir sans un arsenal policier démesuré. Iels annulent même leurs déplacements ou se cachent pour échapper à la contestation. Macron a été obligé de se cacher dans les tribunes du Stade de France et a défilé tout seul sur les Champs Élysées. Iels confisquent les cartons rouges ou les casserolades, restreignent les libertés individuelles. Pire, iels répriment et mutilent pour faire peur et affaiblir la mobilisation.

Et malgré tout, avec 2,3 millions de manifestant-es, ce fût un véritable raz-de-marée populaire qui a déferlé le 1^{er} mai.

Les casserolades sont sorties des placards et l'intervalle « les 100 jours de Zbeul » est lancé.

NOUS SAVONS CE QUI NOUS A MANQUÉ POUR FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT ET MACRON.

Un appel intersyndical clair à la coordination des grèves dans plus de secteurs aurait pu renforcer les secteurs qui se sont mobilisés. L'état des salarié-es dans les différents secteurs a freiné la mise en place d'une mobilisation destabilisatrice à cause de la précarité des emplois et les fins de mois difficiles, l'éclatement des collectifs de travail, l'ampleur de la tâche devant un gouvernement qui ne céderait rien, les salarié-es de la fonction publique trop éreinté-es par son délabrement.

Mais en sachant tout cela, en reconstruisant du collectif, en s'organisant sur nos lieux de travail et de vie, en cultivant notre indignation et notre subversivité, en s'appuyant sur les forces de cette mobilisation, en tenant compte de ces faiblesses, nous ne pouvons que nous renforcer et préparer la suite.

C'est d'autant plus indispensable que nous avons un danger face à nous que nous ne pouvons ignorer. C'est celui de l'extrême droite en embuscade. Elle se retrouverait armée des lois liberticides adoptées ces dernières années. Elle reste silencieuse pour ne pas montrer que son programme reste tout aussi libéral et nocif que celui des capitalistes. Il est renforcé par les discours réactionnaires, racistes, antiféministes, lgbtphobes qui pullulent, largement relayés dans les médias. Nous ne pouvons accepter cette sinistre perspective pour nos conditions de vie, nos droits, nos libertés.

Les urgences aujourd'hui c'est la hausse des salaires, des pensions, des minimas sociaux. C'est l'accès pour toutes et tous aux besoins sociaux et aux biens communs comme l'énergie, l'éducation, la santé, le logement, la culture, les transports. Ce sont la diminution du temps de travail, la fin de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail. Ce sont l'écologie et le climat, l'égalité femmes-hommes, les droits des étranger-es, défendre la paix contre les impérialismes, les guerres et leurs profiteurs.

FORT-ES DE CETTE FORMIDABLE MOBILISATION NOUS SOMMES PLUS QUE JAMAIS DÉTERMINÉ-ES À POURSUIVRE CET ÉLAN POUR UN MEILLEUR PARTAGE DES RICHESSES, UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE QUI PREND EN COMPTE L'URGENCE ÉCOLOGIQUE. NOUS N'AVONS PAS DIT NOTRE DERNIER MOT, BIEN AU CONTRAIRE !



PRINTEMPS DES LUTTES LGBTI ! DEUX RENDEZ-VOUS À TOURS

Les luttes continuent pour s'aimer librement, être respecté·es pour qui on est. En 2023 à Tours, il n'y aura pas une, mais deux Pride.

**LE SAMEDI 17 JUIN,
À PARTIR DE 12H30 AU CHÂTEAU DE TOURS
MARCHE DES FIERTÉS HISTORIQUE**

**LE SAMEDI 1^{ER} JUILLET,
À PARTIR DE 14H30 PLACE JEAN JAURÈS
« PRIDE DES LUTTES » À L'INITIATIVE DE L'OST
ORGANISATION DES SOLIDARITÉS TRANS**

LES LUTTES DES PERSONNES LGBTI NOUS CONCERNENT TOUSTES. ELLES FONT PROGRESSER LES DROITS ET LES LIBERTÉS. ELLES S'OPPOSENT FRONTALEMENT AU SEXISME SYSTÉMIQUE ET PARTICIPENT GRANDEMENT À L'AVANCÉE DES DROITS.



SUD SANTÉ SOCIAUX 37, QUI SOMMES-NOUS ?

DANS LE SECTEUR PUBLIC :

Le syndicat départemental SUD est affilié à la fédération SUD Santé Sociaux (4^{ème} fédération syndicale dans la Santé) qui siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière et au Conseil Supérieur des Professions Paramédicales.

En Indre et Loire, SUD (1^{er} syndicat) siège dans les Commissions Paritaires Départementales, la Commission Consultative Paritaire et le Conseil Médical départemental.

SUD est présent et actif au CHRU de Tours (majoritaire), dans les CH de Luynes (majoritaire), d'Amboise Château Renault (majoritaire), de Ste Maure, de Loches et de Louis Sevestre. Et nous sommes dans les EHPAD de Debrou (majoritaire), de Vernou (majoritaire), de Semblançay la Membrolle (majoritaire), de l'île Bouchard (majoritaire), de St Christophe sur le Nais (majoritaire) et de Richelieu (majoritaire).

Et nous sommes présent·es dans les trois blanchisseries du 37.

EN RÉGION CENTRE, SUD SIÈGE AU CGOS ET À L'ANFH.



DANS LE SECTEUR PRIVÉ :

La fédération SUD Santé Sociaux est représentative dans la Convention Collective des Centres de Lutte contre le cancer (CLCC), la CC66, la CC65, les CHR, le pacte ARIM.

Elle a progressé fortement dans la CC51 et à la Croix Rouge. Elle est représentative dans l'ensemble de la BASS.

En Indre et Loire, il y a des sections SUD à l'ADAPEI, à la Boisnière, à la Croix Rouge, à l'IRECOV, à la clinique de l'Alliance, à l'ADSE, Agir et Vivre l'Autisme, La Source, Enfance et Pluriel.

**EN INDRE ET LOIRE,
SUD EST ACTIF ET REPRÉSENTATIF
DANS DE NOMBREUX ÉTABLISSEMENTS.**



C'EST DÉCIDÉ, J'ADHÈRE À SUD !

**SCANNE CE QR CODE POUR REMPLIR NOTRE
FORMULAIRE D'ADHÉSION EN LIGNE**

OU CONTACTE NOUS POUR OBTENIR NOTRE KIT D'ADHÉSION
sudantesociaux37@gmail.com

